



LETTRE SEMESTRIELLE D'INFORMATION DU CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON

AUX PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

Numéro 4 – Juin 2012

Madame, Monsieur, Docteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le n° 4 de la Lettre Semestrielle du centre hospitalier d'Arcachon aux professionnels de santé libéraux consacrée à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), à la Journée de la Naissance ainsi qu'à l'Unité Ambulatoire et à la Consultation Douleur. Elle se veut informative, dans un souci de coordination des soins entre Ville et Hôpital.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) : Quelle collaboration ville-hôpital ?

La PASS est une cellule de prise en charge médicale et médico-sociale que tout établissement public de santé doit structurer, en vue de faciliter l'accès des personnes démunies, non seulement au système hospitalier, mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Au Centre Hospitalier d'Arcachon, la PASS repose sur un binôme médecin-assistante sociale, ainsi que sur un comité de pilotage pluridisciplinaire, composé de ce binôme, du cadre de santé des urgences, d'un référent des admissions, d'une technicienne d'information médicale, du médecin psychiatre de liaison, de la directrice des soins et de la directrice des affaires générales et de la qualité.

Tous les professionnels ont été sensibilisés à la procédure de repérage, de prise en charge et de circuit du patient ou du consultant

relevant de la PASS. En effet, tout personnel administratif ou soignant, doit être alerté par certains « clignotants », révélateurs de précarité ou de difficulté d'accès aux soins : l'isolement, le logement, la précarité financière, l'accès aux droits (couverture complémentaire...), et aussi les difficultés linguistiques, psychiques, sociales.

Il doit alors le signaler à l'assistante sociale, afin que celle-ci rencontre le patient, initie la mise en attente des facturations, et prenne rendez-vous, si nécessaire, auprès du médecin référent de la PASS, aux urgences. Une procédure particulière de délivrance des médicaments est formalisée avec la pharmacie et les urgences.

En 2011, plus de 250 personnes ont été suivies dans le cadre de la PASS. Elles sont, en majorité, des personnes âgées de 75 ans et plus, résidant sur le Sud Bassin et le Nord des Landes, et le plus souvent des femmes. Les interventions

auprès de la population étrangère restent minimales.

L'objectif de la PASS est de réinsérer le patient dans le dispositif de soins de droit commun, après avoir assuré, notamment, les démarches d'ouverture des droits à la protection sociale.

Un protocole de coopération est ainsi formalisé avec les partenaires externes de la PASS, sur le territoire de santé (Centres Communaux d'Action Sociale, Protection Maternelle et Infantile, Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion, associations caritatives...).

A présent, il s'avère nécessaire d'élargir cette coopération à un réseau de médecins généralistes et de dentistes libéraux, vers lesquels le patient ou le consultant puisse être orienté, en aval de sa consultation ou de son hospitalisation au centre hospitalier d'Arcachon.

Si vous souhaitez participer à ce réseau, vous pouvez contacter :

➤ Le secrétariat de la direction qualité : marie.clochard@ch-arcachon.fr – Tél. : 05 57 15 21 60

Les partenaires médicaux et sociaux de la PASS, bénéficient, dans le cadre de ce réseau, d'un accès optimisé et identifié au plateau technique et aux différentes spécialités du Centre Hospitalier, par le biais du binôme référent :

➤ Le Dr Guillaume DUREAU, praticien hospitalier à temps plein, aux urgences :

secretariat.urgences@ch-arcachon.fr – Tél. : 05 57 52 90 83

➤ Mme Magali CANSIERE, assistante sociale : magali.cansiere@ch-arcachon.fr – Tél. : 05 57 15 21 94

Première journée de la naissance

En organisant pour la première fois une Journée de la Naissance, la Maternité du Centre Hospitalier d'Arcachon souhaite élargir sa démarche d'information et de prévention autour des enjeux liés à la naissance. En effet, la Journée de la Naissance est un événement unique qui donne l'occasion aux parents, futurs parents et professionnels de la naissance de dialoguer.

La Journée de la Naissance au Centre Hospitalier d'Arcachon aura lieu :

**le samedi 10 novembre 2012, de 10 h à 18 h,
sur le site du Centre Hospitalier,**

dans le hall d'accueil avec, tout au long de la journée :

- des conférences et des ateliers,
- des visites guidées de la maternité,
- un espace « Professionnels à votre écoute » pour rencontrer des obstétriciens, sages-femmes, pédiatres, ostéopathes, anesthésistes...
- des stands partenaires de la petite enfance et de grandes marques à découvrir pour équiper bébé,

Nous reviendrons vers vous à la rentrée pour plus de détails sur cet événement.

L'unité ambulatoire et la consultation douleur chronique, un an après...

L'unité ambulatoire

Ouverte en février 2011, cette unité, placée sous la responsabilité du Dr Philippe FENOT, anesthésiste-réanimateur, prend en charge les patients de chirurgie le lundi, mardi, mercredi et vendredi, le jeudi étant dédié aux patients du Pôle médecine. Sur l'année 2011, l'activité représente 824 séjours, dont 610 de chirurgie et 214 de médecine.

Sur les séjours chirurgicaux :

- 40 % relèvent de la gynécologie,
- 28 % de l'orthopédie,
- 26 % de la gastro-entérologie.

Sur les séjours médicaux :

- 35 % relèvent de la neurologie,
- 28 % de la médecine interne
- 16 % de la gériatrie.

La consultation douleur chronique

Mise en place en avril 2011, la consultation douleur, assurée par le Dr Philippe FENOT, et Mme le Dr Marylène N'DONG, neurologue, fait aussi intervenir une psychologue, et une infirmière diplômée dans ce domaine. Sur six mois de fonctionnement en 2011, elle compte déjà 244 consultations. Des séances de relaxation-hypnose sont organisées avec le médecin et la psychologue.



Le Pôle de Santé d'Arcachon

Le chantier du Pôle de Santé avance parfaitement dans les délais attendus. Le transfert prévisionnel du Centre Hospitalier est planifié du **18 au 29 mars 2013**.

Le Directeur

Michel HAËCK

Le Président de la Commission Médicale d'Établissement

Guillaume LAVERGNE